



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau, Biodiversité et Risques
Unité Biodiversité, Milieux Aquatiques, Forêt

Vannes, le 29 juillet 2022

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

Consultation du public du 3 au 17 août 2022 inclus

Destruction de quatre nids de moineaux domestiques et de deux nids de troglodytes mignons dans le cadre des travaux de démolition de l'ex-Ehpad de Guilliers

NOTE DE PRÉSENTATION

Dans le cadre de travaux de démolition de l'ex-Ehpad de Guilliers, Bretagne Sud Habitat, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

- la destruction de deux nids de troglodytes mignons (*Troglodytes troglodytes*)
- la destruction de quatre nids de moineaux domestiques (*Passer domesticus*)

Les travaux sont programmés en dehors de la période de nidification des espèces soit d'octobre à mi-mars. Le demandeur s'engage à installer un minimum de 4 nids pour troglodytes mignons et 3 hôtels à moineaux domestiques..

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour la destruction des nids des espèces protégées mentionnées ci-dessus, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessibles au public pendant une durée de quinze jours **du 3 au 17 août 2022 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, biodiversité et risques

Jean-François Chauvet